

—
MAIRIE
DE
BEYREN-LES-SIERCK

et son annexe : GANDREN
57570



ARRÊTÉ de VOIRIE

n° 2382 du 09/07/2024

Portant restriction de circulation et de stationnement Rue des romains

Le Maire de Beyren-Lès-Sierck,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code la Route, notamment les articles R 411-8, et R 411-30 ;

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant la demande en date du 05 juillet 2024 présentée par M. JUVENTIN Sébastien, représentant la Société TRASEG chez SOGELINK TSA 70011 69134 Dardilly Cedex, en vue de réaliser des travaux ; et requérant une occupation du domaine public et une interdiction de circuler rue des Romains 57570 Beyren-Lès-Sierck pour une période de 180 jours à partir du 15 juillet 2024 ;

Considérant les travaux qui concerneront l'enfouissement des réseaux secs ;

VU l'état des lieux ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La route sera barrée et la circulation interdite rue des Romains à partir du lundi 15 juillet 2024 pour une durée de 180 jours à l'exception des riverains. L'accès au piéton sera maintenu.

ARTICLE 2 : Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par M. JUVENTIN Sébastien, représentant la Société TRASEG .

ARTICLE 4 : ampliation à :

- Requérant ;
 - Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie d'Hettange-Grande ;
- qui, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 9 juillet 2024,

Le Maire,
Philippe GAILLOT

